

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 10 mars 2022

1. PRESENTATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DE CAPACITE PROJET DE CONSTRUCTION RUE DU POINT DU JOUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide à :

- 8 pour,
- 3 contre,
- 2 abstentions.

-D'accepter le projet de construction présenté par BDL PROMOTION pour un ensemble de 35 maisons rue du Point du jour (locatifs aidés et primo accédant) et 17 logements, un commerce et une crèche rue Brunet.

BDL PROMOTION aura pour mission :

- D'acquérir les emprises foncières situées dans le périmètre des constructions
- De déposer les permis de construire
- D'assurer la construction des logements tous corps d'état
- D'assurer la vente des logements et de trouver un opérateur social pour les logements aidés. La mairie s'étant portée acquéreur pour le commerce et la crèche

2. ADHESION DE LA COMMUNE D'ANGICOURT AU SEZEO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune d'Angicourt et son rattachement au secteur de la Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte,

PREND NOTE de la procédure prévue par l'article L5211-18 du CGCT exposée par Monsieur le Maire,

3. DEBAT SUR LES GARANTIES DE LA PROTECTION ACCORDEES AUX AGENTS ET DONNANT MANDAT AU CDG60

Après avoir débattu et entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 :

De prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur en 2025 et 2026, conformément à la notice annexée à la présente délibération.

Article 2 :

De donner mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :

- Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,
- Ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance.

Autoriser le Maire à compléter et transmettre au CDG60 le questionnaire décrivant les caractéristiques de la population à assurer.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4. DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de créer un poste de Rédacteur territorial à temps complet.

5. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU HAMEAU DE SAINT MAUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise DE SMEDT ESTPACES VERTS, d'un montant de 5 650€ HT, pour l'entretien des espaces verts du hameau de Saint Maur.

6. ALIMENTATION ELECTRIQUE DU PRESBYTERE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de et la convention avec la SICAE OISE, d'un montant de 5 088.12€ HT, pour le raccordement électrique des 5 futurs logements au Presbytère.

7. ACQUISITION DES PARCELLES B235 - B225 - B233 ET B236

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Eric PICARD, adjoint au Maire à signer l'acte de vente pour l'acquisition des parcelles B 235, B 225, B 233 et B 236 pour un total de 220 050 €.

8. AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'octroyer une aide financière pour le voyage scolaire en classe de neige des élèves de CM2 et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le paiement de cette aide.

9. QUESTIONS DIVERSES

• REPRISE DES JOINTS FAÇADE PRESBYTERE ET EGLISE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux devis de l'entreprise B CONSTRUCTION pour la reprise des joints sur la façade du Presbytère pour 4 850€ HT et de l'église pour un montant de 9 650€ HT.

• LEVER TOPOGRAPHIQUE RUE DE PARIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise AET, pour le lever topographique de la rue de Paris pour 2725 € HT. Ce lever permettra de réaliser une étude d'aménagement complète de la rue (stationnement, circulation, ...). En effet, il donne lecture du courrier de UTD LASSIGNY concernant le refus d'installation d'un panneau stop à l'angle de la rue Camus et de la rue de Paris afin de faire ralentir les véhicules entrant dans le village et rappelle au conseil la nécessité d'étudier un aménagement de la rue de Paris.

De plus, Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur GUILLON Pascal, chargé de mission DUP auprès de la Préfecture de l'Oise, nous informant que la DUP, pour l'acquisition des parcelles ZO38 et 39, n'est pas recevable. Il convient donc d'utiliser la procédure de droit commun et présenter un dossier classique comprenant notamment un plan général des travaux et les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants.

Ainsi Monsieur le Maire a sollicité AET, l'entreprise qui a assisté la commune dans la réalisation du dossier DUP, afin d'organiser une rencontre avec un paysagiste pour l'élaboration d'un plan d'aménagement complet de la zone, ainsi qu'autour du monument Jarry de Mancy et de la rue de Paris (entrée du village, stationnement, circulation.)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise AET.

- **ACQUISITION BACHES POUR LES BARNUMS 5X8**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise MEFRAN, pour l'acquisition d'un barnum 5x8 d'un montant de 3090€ HT.

Monsieur le Maire informe que les bâches des barnums déjà acquis sont vétustes et doivent être remplacées et que MEFRAN propose une bâche pour 795€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, de refuser le devis en l'état et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'entreprise MEFRAN pour l'acquisition de 4 bâches de toit pour 795 € HT l'unité et à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet achat.

- **DERATISATION RUE DE PARIS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Nuisible60 pour la mise en place d'un contrat annuel de dératisation pour un montant de 3 600€ HT.

- **AIDE A L'UKRAINE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 1 000€ à l'UKRAINE. Le versement se fera par le biais de la Protection civile suivant la note de l'Union des Maires de l'Oise.

- **HAUTS DE FRANCE PROPRES**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que l'opération Hauts de France Propres aura lieu le samedi 19 mars. Rendez-vous à 9h00 place de la mairie.

- **ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2022**

Tours de garde des 10 et 24 avril :

8h00 - 10h30	Daniel FORGET	Christophe BOURSE	Francis COUX
10h30 - 13h00	Gérard DEVEMY	Catherine MOENS	Nicolas PELLETIER
13h00 - 15h30	Daniel LARONZE	Cyril MARAIS	Christophe LAVOGEZ
15h30 - 18h00	Eric PICARD	Caroline ALLINCKX	Frédéric DUFRANCATEL
18h00 - 19h00	Corinne DE MIL	Eric BOUABTA	Richard DUMINIL

Monsieur le Maire informe que les conditions sanitaires étant assouplies, le bureau de vote se tiendra à la Mairie de 8 à 19h00 (horaire en vigueur).

- **POINT SUR LE RPI**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le reversement pour les salaires de septembre à décembre 2021 s'élèvera à 19 649,18€ et que le comité a délibéré pour déduire le coût des repas du personnel (2.75€ TTC/repas) de la cantine de GOURNAY SUR ARONDE directement sur la participation versée.

- **PROJET PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du dossier reçu en mairie le 24 février concernant un projet photovoltaïque en cours sur la commune, déposé par l'entreprise ADE et en partenariat avec la société ENOE, sur les parcelles ZL 9, 10, 51 et ZL 63.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.